
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 22 septembre 2016 à 14 h 30
201, avenue Laurier, 5e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement
Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville
Madame la conseillère Christine Gosselin, mairesse suppléante de l'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Louise Mainville, conseillère de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Isabelle Cadrin, directrice d'arrondissement
M^e Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement

10.01- Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 14 h 34.

CA16 25 0328

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 septembre 2016.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03- Période de questions et requêtes du public.

10.04 - Période de questions des membres du conseil.

Le conseiller Alex Norris demande la raison d'être de cette séance extraordinaire.

CA16 25 0329

Octroi d'un contrat de 3 696 190,04 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs et de bordures, construction de saillies, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 4 000 763,29 \$, incluant des incidences au montant de 304 573,25 \$, conformément à l'appel d'offres public DDTTP 54-16-09 (8 soumissionnaires).

ATTENDU QUE le réseau routier local est dans un état de dégradation avancé;

ATTENDU QUE les saillies contribuent à l'apaisement de la circulation et au verdissement de l'arrondissement;

ATTENDU QUE les saillies augmentent le niveau de sécurité des piétons et des cyclistes;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 4 000 763,29 \$, incluant les taxes et les incidences, pour les travaux de planage et de revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs et de bordures, construction de saillies, là où requis, dans diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans les limites décrites aux documents de soumission.- P.R.R 2016, comprenant tous les frais y afférents, le cas échéant.

D'accorder à la compagnie Eurovia Québec Construction Inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, d'une somme totale de 3 696 190,04 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents de soumission préparés dans le cadre de ce contrat.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, et cette dépense sera assumée à 23,4 % par l'arrondissement, pour un montant de 937 504,01 \$, taxes incluses, et à 76,6 % par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour un montant de 3 063 259,28 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1160709003

CA16 25 0330

Autorisation au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal, pour forcer l'exécution des travaux de démolition visant à assurer la sécurité du public et rendre conforme aux règlements municipaux le bâtiment situé sur le lot 2 003 077 (3476, rue Saint-Dominique) du cadastre du Québec.

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite assurer la sécurité du public;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite faire respecter la réglementation municipale;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal, pour forcer l'exécution des travaux de démolition visant à assurer la sécurité du public et rendre conforme aux règlements municipaux le bâtiment situé sur le lot 2 003 077 (3476, rue Saint-Dominique) du Cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1166359002

CA16 25 0331**Ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne, à l'intersection de la rue De Brébeuf.**

ATTENDU QUE la demande d'implanter un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne, à l'intersection de la rue De Brébeuf, a fait l'objet de nombreuses requêtes des citoyens, ainsi que du poste de quartier du service de police de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE l'ajout d'un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne, à l'intersection de la rue De Brébeuf, améliorera la sécurité des piétons et cyclistes qui se déplacent dans le secteur;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris
le conseiller Richard Ryan, et les conseillères Christine Gosselin et Marianne Giguère

et résolu :

D'édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne, à l'approche est de l'intersection de la rue De Brébeuf.

D'autoriser l'installation de la signalisation et du marquage appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1166768008

CA16 25 0332**Levée de la séance.**

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 septembre 2016. Il est 14 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

le maire Luc Ferrandez
maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 novembre 2016.